

### 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée s'ouvre. Elle est animée par M<sup>me</sup> Karina Lehoux. Celle-ci souhaite la bienvenue à toutes les participantes et à tous les participants du Régime de rentes du Mouvement Desjardins (« RRMD » ou « Régime ») et souligne que 2025 est une année très spéciale, puisqu'elle marque le 125<sup>e</sup> anniversaire du Mouvement Desjardins. De plus, en 2024, le RRMD a célébré son 45<sup>e</sup> anniversaire.

Puis, elle présente l'ordre du jour : ouverture de l'assemblée, gouvernance, situation financière et performance, accompagnement des personnes participantes, remerciements, questions, commentaires et suggestions ainsi que levée de l'assemblée.

Ensuite, M<sup>me</sup> Lehoux présente les intervenantes et intervenants qui l'accompagnent, à savoir : M. Denis Latulippe, président du Comité de retraite du Mouvement Desjardins (« CRMD » ou « Comité »), M. Frédéric Godbout, vice-président, RRMD, M. Alain Leprohon, premier vice-président, Finances et chef de la direction financière du Mouvement Desjardins et M<sup>me</sup> Marie-Huguette Cormier, première vice-présidente, Ressources humaines du Mouvement Desjardins. Puis, elle présente deux intervenants qui se joindront à l'assemblée pendant son déroulement, soit M. François Hudon, directeur principal, Gestion des risques et Marchés publics, vice-présidence RRMD (« VP RRMD ») et M<sup>me</sup> Jolyane S. Pelletier, directrice, Service aux participants et Communications, VP RRMD.

### 2. GOVERNANCE

M<sup>me</sup> Lehoux présente M. Latulippe et souligne sa carrière en actuariat ainsi que son expérience en gouvernance. Puis, après avoir rappelé le rôle du Comité dans l'administration du Régime, M. Latulippe présente les autres membres du CRMD. Ensuite, conformément à l'article 159 de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite*, il rappelle aux participantes et aux participants que le Comité tient un registre où sont indiqués les intérêts et les droits de ses membres, lequel est accessible pour consultation aux bureaux de la VP RRMD, à Lévis. Il mentionne que pour 2025, une seule indication de conflits d'intérêts a été portée au registre : lorsque le Comité a adopté les critères recherchés à communiquer aux personnes candidates et à celles appelées à voter, les membres du Comité ayant un intérêt à présenter leur candidature aux postes en élection ont quitté la rencontre pendant les délibérations.

Ensuite, M. Latulippe poursuit en remerciant chaleureusement les membres qui ont quitté le CRMD en 2024, soit M<sup>me</sup> Geneviève Côté, M<sup>me</sup> Patricia-Ann Sarrazin-Sullivan ainsi que M. Jacques Dignard.

M<sup>me</sup> Lehoux s'entretient ensuite avec M. Latulippe sur les élections, dont la période de vote s'est déroulée du 10 au 14 mars 2025 et qui visaient à pourvoir deux postes. Pour le poste de membre votant désigné par les participantes et les participants retraités ou détenant une rente différée et les bénéficiaires, 10 candidatures ont été reçues. Le président déclare élu M. Mario Lévesque. Concernant le poste de membre non votant désigné par les participantes et participants actifs, 16 candidatures ont été reçues. Il déclare élu M. Guillaume Monfette.

La durée des mandats est de trois ans et ces derniers se termineront lors de l'assemblée annuelle 2028.

### 3. SITUATION FINANCIÈRE ET PERFORMANCE

Par la suite, M<sup>me</sup> Lehoux s'entretient avec M. Hudon afin de discuter de la situation financière et de la performance du Régime pour 2024. Il mentionne que le ratio de capitalisation s'est amélioré à 122 % et que le ratio de solvabilité est estimé à 105 %, soit une hausse de 2 % par rapport à l'an dernier. Ces deux principales mesures ont atteint des sommets. Il explique que ces résultats sont le fruit de stratégies de gestion de risque et de placements appliquées depuis de nombreuses années, combinées aux efforts financiers soutenus des participantes et participants et des employeurs du Mouvement Desjardins. Il conclut en indiquant que la situation financière actuelle est enviable et procure une marge de manœuvre essentielle en cas de turbulences.

Puis, M. Godbout atteste de la résilience du Régime malgré le contexte économique volatil. Il évoque deux crises importantes traversées au cours des 20 dernières années, soit la crise financière de 2008 et la baisse importante des marchés et des taux en 2011. Bien que ces événements aient ébranlé le Régime, la santé financière a su être redressée et maintenue à un niveau élevé depuis. Il rappelle ensuite les principaux facteurs de succès : des injections de sommes supplémentaires dans le Régime par les employeurs ainsi qu'une hausse des cotisations des employés et des employeurs entre 2012 et 2015, l'ajustement de certaines dispositions en 2013, les nombreuses innovations stratégiques en gestion des risques et de l'actif ainsi que de bons rendements.

M. Leprohon indique ensuite que la situation financière du Régime a évolué au fil des ans et qu'elle est maintenant très solide en raison d'une gestion saine et rigoureuse de la part du Comité et des équipes de la VP RRMD. Il mentionne notamment que l'intégration des meilleures pratiques, le professionnalisme, la vigilance et la capacité d'adaptation permettent aux équipes et au Comité de naviguer à travers les défis économiques, ce qui assure la croissance et la pérennité du Régime.

Puis, M<sup>me</sup> Lehoux demande à M. Leprohon une mise à jour concernant le plan de financement du Régime, approuvé par le conseil d'administration de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« CA FCDQ »), qui avait été abordé à pareille date l'année dernière. Il indique que, pour 2025, le CA FCDQ a baissé le taux de cotisation des employés et qu'un remboursement partiel a été autorisé pour les montants injectés dans le passé pour les employeurs, se traduisant par une réduction de leurs cotisations cette année.

Puis, M<sup>me</sup> Cormier enchaîne en mentionnant que le contexte d'amélioration de la situation financière du Régime a permis une première baisse de cotisations de 1 % pour les employés en 2023 et une autre de 1,5 % en 2025. Elle précise que ces baisses de cotisations sont effectuées tout en garantissant les mêmes prestations et rentes de retraite aux personnes participantes et retraitées. Finalement, elle explique pourquoi un régime de retraite à prestations déterminées est un avantage distinctif, en plus de s'aligner sur les grands principes de rémunération globale de l'organisation, rappelant que seulement 20 % des employeurs canadiens du secteur financier, bancaire et assurances offrent ce type de régime à leurs nouveaux employés.

Par la suite, M<sup>me</sup> Lehoux questionne M. Hudon sur les principaux risques inhérents à la gestion d'un régime à prestations déterminées. Celui-ci explique que la fluctuation des taux d'intérêt est l'élément prioritaire à surveiller en raison de son effet direct sur le coût des obligations. À ce risque s'ajoutent également la volatilité des marchés financiers, la longévité des personnes participantes, la liquidité ainsi que les risques climatiques qui prennent de plus en plus d'importance. Ensuite, il explique que la principale mesure d'atténuation est d'établir une stratégie d'allocation d'actifs résiliente et une bonne diversification du portefeuille.

M<sup>me</sup> Lehoux s'entretient ensuite avec M. Godbout sur la stratégie d'investissement du Régime. Le vice-président rappelle tout d'abord que l'actif de celui-ci est investi dans deux portefeuilles distincts qui ont des objectifs bien différents, soit le portefeuille d'appariement et celui de performance. Il explique que le premier portefeuille, composé principalement d'obligations, vise notamment à protéger le Régime contre les variations de taux d'intérêt. Il mentionne qu'en 2024, ce portefeuille a grandement contribué à ce que le Régime maintienne son excellente situation financière. Pour ce qui est du portefeuille de performance, il explique que celui-ci, composé de titres en actions publiques, actions privées, dette privée, infrastructures et immobilier, sert à générer du rendement à long terme afin de maintenir les cotisations à un niveau raisonnable. M. Godbout affirme que les rendements ont été au rendez-vous et ont ainsi bonifié les rendements à long terme du Régime.

Puis, M. Godbout indique que pour 2024, le Régime a obtenu un rendement annualisé sur 10 ans de 6,6 %, ce qui est aligné sur l'objectif du RRMD pour s'acquitter de ses engagements. Aussi, grâce à la gestion agile et novatrice de l'actif, de la valeur ajoutée cumulative sur 10 ans de plus de 1,9 G\$ de dollars a été créée. Pour 2024, le rendement annualisé global du Régime est de 7,8 %, ce qui est supérieur à l'indice de référence du RRMD, qui est de 7,5 % et qui représente près de 43 M\$ de valeur ajoutée dans le portefeuille.

M. Godbout poursuit ensuite en soulignant la performance notable du portefeuille de placement en actions publiques, qui a atteint un rendement absolu de 24 % pour l'année 2024. Il indique que le marché était moins propice à la valeur ajoutée en raison d'une sous-pondération du Régime dans certaines grandes entreprises technologiques américaines. Pour ce qui est des marchés privés, qui représentent plus du tiers du portefeuille global, le Régime a obtenu un rendement supérieur aux indices de référence. M. Godbout explique cette performance par l'application efficace des stratégies d'investissement, des gestionnaires de qualité et la résilience des actifs dans un environnement très volatil.

Ensuite, M<sup>me</sup> Lehoux invite les personnes participantes à prendre connaissance du rapport annuel 2024, qui détaille notamment les résultats pour chaque classe d'actifs. Puis, M. Godbout souligne les réalisations du plan stratégique en 2024 pour la VP RRMD et décrit les réalisations de deux leviers de performance en particulier, soit l'investissement responsable et la culture organisationnelle.

#### **4. ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES PARTICIPANTES**

M<sup>me</sup> Lehoux présente ensuite M<sup>me</sup> Jolyane S. Pelletier afin de discuter des outils mis en place pour aider les personnes participantes à mieux comprendre leur Régime. M<sup>me</sup> Pelletier explique que les participantes et les participants actifs trouveront un nouveau relevé annuel personnalisé dans leur dossier sécurisé en ligne d'ici la fin juin. De plus, le projet de relevé amélioré pour les personnes retraitées est en cours et se concrétisera l'année prochaine. Elle présente ensuite la capsule vidéo : « Vivre au présent, bâtir son futur », qui regroupe des témoignages de personnes qui participent au Régime. Ceux-ci mettent en lumière les avantages concrets du RRMD pour ses participantes et ses participants.

M<sup>me</sup> Cormier poursuit avec la présentation des nouveautés qui visent à rehausser l'expérience des personnes retraitées actuelles et futures. Elle rappelle la création du Bureau des personnes retraitées., Ce dernier est responsable d'initiatives permettant de faciliter la communication avec les personnes retraitées et les diverses associations de retraités du Mouvement Desjardins. Puis, elle annonce le lancement imminent du portail « Ma retraite Desjardins », un portail exclusif pour les personnes retraitées. Via ce portail, elles auront notamment accès au réseau des associations de retraités selon leur région ou le secteur d'affaires dans lesquels elles ont travaillé.

Ensuite, M<sup>me</sup> Lehoux demande aux participantes et aux participants de transmettre leurs questions, auxquelles les intervenants et les intervenantes répondront à la fin de l'assemblée. Elle les invite à nouveau à prendre connaissance du rapport annuel 2024.

#### **5. REMERCIEMENTS**

M. Latulippe remercie chaleureusement les personnes qui ont rendu possible la présente assemblée. Puis, il remercie au nom du Comité les personnes dont l'engagement est essentiel à la réussite du Régime, soit l'équipe de la VP RRMD, la première vice-présidence Finances, la première vice-présidence Ressources humaines et Desjardins Sécurité financière.

## 6. QUESTIONS, COMMENTAIRES ET SUGGESTIONS

M<sup>me</sup> Lehoux mentionne que les questions portant sur les responsabilités du CRMD, qui sont de gérer les placements du Régime et de veiller à sa bonne administration, seront privilégiées. Elle invite les participantes et les participants à adresser leurs questions relatives aux prestations offertes et à leurs modalités d'application au Service des ressources humaines ou au Service aux participants du RRMD. Les questions qui reviennent le plus fréquemment seront sélectionnées.

Q. : Est-ce qu'il y a un indice de référence pour mettre en contexte la performance financière du RRMD?

R. : Les actuaires déterminent qu'un rendement entre 6 et 7 % à long terme doit être atteint pour assurer le paiement des rentes pour le prochain siècle. En 2024, le Régime a obtenu 7,8 % de rendement, ce qui était supérieur au besoin actuariel. À cela s'ajoutent des indices de référence appropriés à chacune des classes d'actifs. Chaque année, le total de ces indices de référence est utilisé pour calculer le rendement du portefeuille. En 2024, les indices pour le portefeuille ont été de 7,5 %, ce qui a donné lieu à 43 M\$ de valeur ajoutée. Sur 10 ans, le RRMD a généré 1,9 G\$ en valeur ajoutée.

C. : Bravo pour votre excellente gestion! Quand je vois le logo de Desjardins, j'y vois aussi un excellent parapluie contre les différents aléas de la vie.

Q. : À quand la parité pour le CRMD, surtout considérant le nombre de femmes qui travaillent pour Desjardins?

R. : Il y a une volonté très affirmée de la haute direction du Mouvement d'atteindre la parité partout chez Desjardins. Pour ce qui est du CRMD, des actions concrètes ont été posées notamment en faisant de l'augmentation du nombre de femmes une zone de renforcement. L'information a été transmise à la FCDQ en vue des nominations ainsi qu'aux personnes participantes lors des dernières élections.

Q. : Nous avons subi une forte inflation en 2022 et 2023. Au lieu d'offrir une baisse des cotisations, est-ce que la possibilité de rehausser l'indexation des rentes futures au-delà de 1 % a été regardée ? Est-ce envisageable pour le futur ?

R. : Au niveau des règles d'indexation du Régime, la rente est indexée annuellement suivant l'indice des prix à la consommation. Pour la rente accumulée avant 2013, cette portion est indexée annuellement selon un maximum de 3 %. La cible d'inflation de la Banque du Canada se situe aux alentours de 2 %. Ces rentes demeurent donc bien protégées contre l'inflation. Quant à la rente accumulée à compter de 2013 elle est aussi indexée annuellement, mais avec un maximum de 1 %, pendant 10 ans et dès 65 ans. Il s'agit d'une indexation partielle contre l'inflation qui assure la viabilité de notre régime à prestations déterminées. Il est primordial de trouver un équilibre entre l'offre aux personnes retraitées et les efforts des participantes et des participants actifs. Le Régime doit aussi trouver un équilibre entre le remboursement de la clause banquier et les prestations aux bénéficiaires.

C. : Félicitations aux gens qui travaillent aux services d'accompagnement pour leur expertise marquée ! Bravo !

Q. : Merci beaucoup pour la belle conférence. Compte tenu du contexte économique actuel, est-ce qu'on peut s'attendre à une augmentation de nos cotisations advenant le cas que le contexte ne change pas à court et à moyen terme ?

R. : Le Régime est en bonne position pour faire face à un choc économique. Une hausse des cotisations n'est pas envisagée à court ni à long terme. Plusieurs outils sont en place afin d'éviter de telles hausses.

Q. : Reste-t-il encore des sommes dues par le Régime à la Fédération?

R. : Au 31 décembre 2024, le solde des avances est de 1,4 G\$. En 2025, 140 M\$ vont être remboursés via une réduction de cotisations des employeurs. La situation sera réévaluée chaque année pour établir si on peut poursuivre cette récupération et, si oui, à quelle hauteur.

C. : Bravo à tous les gestionnaires de portefeuille et de surveillance du Régime de retraite. Aussi de la prestation de cette assemblée dans laquelle on peut ressentir l'intérêt et la bienveillance pour les retraités par les participants invités. Avec toute ma reconnaissance au Mouvement Desjardins de nous permettre de vivre une retraite dans la plénitude financière. Tellement heureuse d'avoir contribué pendant 30 ans à ce joyau québécois !

## 7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 12 h 57, M<sup>me</sup> Lehoux remercie les participantes et les participants pour leur collaboration et leur présence à l'assemblée. Elle leur rappelle qu'ils peuvent, en tout temps, faire part de leurs commentaires ou formuler des questions au CRMD et au Service aux participants.

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, elle déclare la fin de l'assemblée.